

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CHER PORTANT SUR L'ANNEE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Cher est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers de surendettement déposés en 2021 a diminué de 17,7% par rapport à l'année 2019 (802 contre 975), l'année 2019 étant retenue comme année de référence compte tenu du caractère très atypique de l'année 2020. Ce repli est plus important dans le Cher que dans région (-13,6%) et qu'en France (-15,4%). La part des redépôts (51,6%) est plus élevée dans le département que dans la région (47,8%) et qu'en France (43,4%).

Recevabilité et orientation

Le taux d'irrecevabilité (2,3%), en net recul par rapport à 2020 (4,1%) et 2019 (6%), est inférieur à la moyenne régionale (3%) et nationale (4,5%). 47% des dossiers irrecevables comportent un bien immobilier.

La proportion des dossiers recevables comportant une résidence principale est plus forte dans le Cher (18%) que dans la région (13,4%) et qu'en France (9%).

Le nombre de dossiers orientés (750) s'inscrit en baisse de 18,7% par rapport à 2019, en raison de la diminution du nombre de dépôts. Parmi ces dossiers, près de la moitié (41,2%) présente une capacité de remboursement négative et ne comporte pas de bien immobilier.

La part des dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire s'établit à 38,4%, niveau quasiment stable à 2020 (37,1%) et 2019 (39,3%). Cette part est inférieure à la moyenne régionale (39,3%) et nationale (42,8%) en raison notamment de la proportion plus importante de dossiers avec bien immobilier.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion de plans conventionnels (dossiers avec bien immobilier) dans les dossiers traités est en baisse : 14,9% contre 19,8% en 2020 et 15,4% en 2019. Cette proportion reste néanmoins nettement supérieure à la moyenne régionale (12,7%) et nationale (7,9%). A noter qu'environ la moitié de ces plans conventionnels sont des plans réglant la situation de surendettement (soit 7,2% des dossiers traités), l'autre moitié étant des plans d'attente.

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent 35,6% des dossiers traités : 14,6% des dossiers traités sont des mesures avec effacement partiel, 12,7% des mesures sans effacement et 8,3% des mesures d'attente.

La part des mesures imposées suite rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans les dossiers traités (37,9%), est proche de la moyenne régionale (37,4%) et est inférieure à la moyenne nationale (39,4%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes, qui est stable à 72,5%, est identique à la moyenne régionale (72,4%) mais reste en deçà de la moyenne nationale (76,1%) en raison d'une proportion plus importante de plans conventionnels d'attente dans le département (7,7%) que dans la région (7,4%) et qu'en France (4,6%). La proportion des mesures imposées d'attente (8,3%) est, quant à elle, similaire, au national (8,3 %) et globalement proche de celle observée au niveau régional (9%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Echanger sur le traitement des dossiers et les difficultés de la procédure traitement des situations de surendettement des particuliers. Fluidifier les relations entre la commission de surendettement et les juges du tribunal d'instance
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 5</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 12</i>	Préparer les formations des conseillères en économie sociale et familiale tenant les Point Conseil Budget (UDAF, VILTAIS). Présenter la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (CLCV, S.P.I.P, UDAF).
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de formations : 1</i> <i>Nombre de personnes : 9</i>	Présenter la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (Association Tutélaire du Cher).
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de formations : 15</i> <i>Nombre de personnes : 224</i>	Présenter la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (3 ^{ème} année DECESF lycée Jacques Cœur ; 3 ^{ème} année licence professionnelle Gestion de La Protection Sociale). Animation de 13 ateliers « gestion de budget » regroupant au total 174 personnes (Service National Universel, Missions Locales et U.F.C.V.).

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La vente des biens immobiliers est difficile dans les zones rurales du département même à des prix très faibles d'où de nombreux redépôts de personnes bénéficiant d'un report ou d'une suspension d'exigibilité des créances pour sortir d'une indivision ou vendre un bien immobilier.

La sortie d'une indivision est parfois difficile (par exemple du fait d'un refus d'un ex-conjoint de vendre un bien immobilier) ce qui est à l'origine d'un nouveau dépôt de dossier après un moratoire.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés pour de nombreux débiteurs pour comprendre la procédure. L'intervention des travailleurs sociaux est importante pour aider à remplir les dossiers, faciliter la compréhension du déroulement de la procédure et mettre en place les mesures. L'absence d'accompagnement par un travailleur social est préjudiciable pour le bon déroulé de la procédure dans un certain nombre de dossiers.

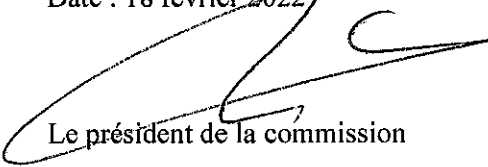
Des dettes sont fréquemment ajoutées en cours de procédure car le recensement de l'exhaustivité des dettes lors du dépôt est compliqué dans certains cas, même lorsque le débiteur est accompagné d'un travailleur social. Difficultés pour les débiteurs d'indiquer toutes les caractéristiques de leurs dettes (date, objet...)

La variabilité des ressources est un facteur important de redépôt. Les causes sont multiples : perte d'emploi, séparation des couples, diminution des prestations sociales. Dans certains cas, des redépôts sont dus à des baisses de revenus faible et/ou temporaires ou à des charges imprévues. La possibilité de suspendre temporairement les paiements d'une mesure en cours, qui n'existe pas dans la procédure actuelle, permettrait d'éviter des redépôts.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Néant.

Date : 18 février 2022


Le président de la commission


Le secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	975	684	802	17,3%	-17,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,7%	52,9%	51,6%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	24,4%	20,9%	17,2%		
Dossiers décidés recevables par la commission	908	695	744	7,1%	-18,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	20,3%	20,3%	18,0%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	62	35	19	-45,7%	-69,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	48,4%	60,0%	47,4%		
Dossiers orientés par la commission	923	707	750	6,1%	-18,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,0%	39,7%	41,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,3%	37,1%	38,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	0,4%	0,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,9%	62,5%	61,5%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 058	850	821	-3,4%	-22,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,0%	4,6%	9,3%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,9%	4,1%	2,3%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	35,0%	33,6%	37,9%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,8%	0,4%	0,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	15,4%	19,8%	14,9%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,6%	8,8%	7,2%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,8%	10,9%	7,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,1%	37,5%	35,6%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,4%	30,2%	27,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,4%	14,6%	14,6%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,7%	7,3%	8,3%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,6%	73,1%	72,5%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	8	6		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	13	3		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,3%	3,0%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	37,9%	37,4%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	14,9%	12,7%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35,6%	38,6%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,5%	72,4%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CHER	Dettes financières	25 009	602	2 723	80,0%	80,3%	17 356	4,0
	dont dettes immobilières	12 621	163	246	40,4%	21,7%	69 726	1,0
	dont dettes à la consommation	11 661	532	2 057	37,3%	70,9%	13 042	3,0
	dont autres dettes financières	726	324	420	2,3%	43,2%	751	1,0
	Dettes de charges courantes	3 344	587	2 513	10,7%	78,3%	3 316	4,0
	Autres dettes	2 920	391	876	9,3%	52,1%	1 522	1,0
	Endettement global	31 274	750	6 112	100,0%	100,0%	18 834	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CENTRE-VAL DE LOIRE	Dettes financières	185 457	4 368	19 485	76,5%	81,8%	16 151	3,0
	dont dettes immobilières	95 948	1 018	1 617	39,6%	19,1%	87 017	1,0
	dont dettes à la consommation	86 168	3 820	15 047	35,5%	71,5%	13 118	3,0
	dont autres dettes financières	3 340	2 252	2 821	1,4%	42,2%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	29 562	4 201	16 848	12,2%	78,7%	3 647	3,0
	Autres dettes	27 472	2 944	6 412	11,3%	55,1%	1 876	2,0
	Endettement global	242 490	5 340	42 745	100,0%	100,0%	19 669	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

